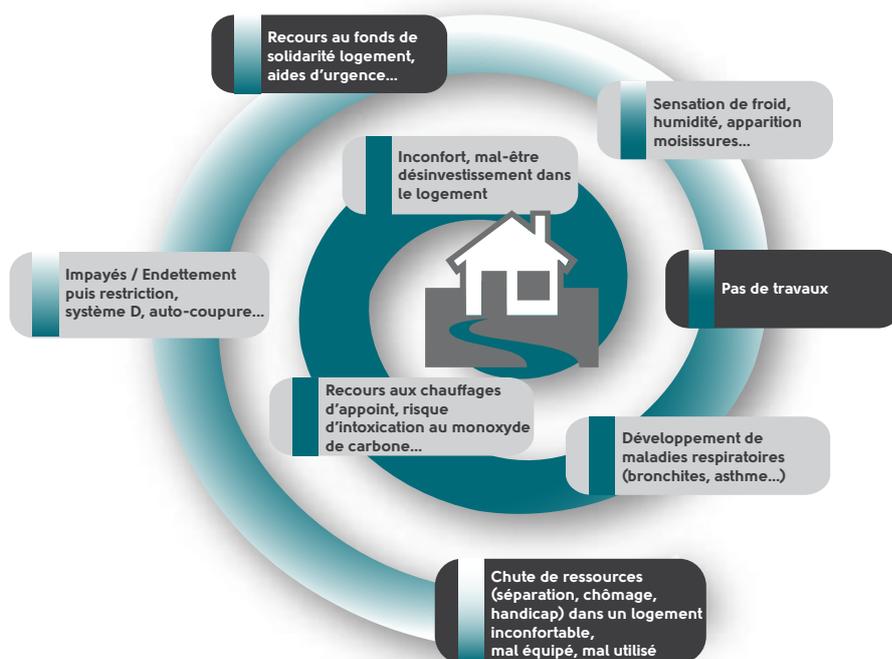


## QUELLE VULNÉRABILITÉ À LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES QUARTIERS BRESTOIS ?

Des centaines de ménages éprouvent des difficultés liées à la consommation d'énergie de leur logement. Cependant, la précarité énergétique est un problème globalement mal connu des services publics. Au regard de l'enquête nationale logement de 2006, 3,5 millions de ménages français déclaraient dépenser plus de 10 % de leurs revenus pour l'énergie et 3,8 millions de ménages déclaraient souffrir de froid dans leur logement.

Mieux appréhender la précarité énergétique est l'un des objectifs du CCAS de la ville de Brest. Dans le cadre de son Analyse des besoins sociaux (ABS), le CCAS a confié à l'ADEUPa une étude sur ce thème à l'échelle de la ville. Qui sont les ménages les plus touchés ? Existe-t-il des secteurs géographiques plus vulnérables que d'autres ?



## La précarité énergétique, un phénomène difficile à mesurer

### Deux approches différentes permettent de définir la notion de précarité énergétique :

**Une approche basée sur un taux d'effort énergétique.** Elle consiste à considérer une personne en situation de précarité énergétique lorsqu'elle consacre plus de 10 % de ses revenus à l'énergie. Mais cette approche présente une faiblesse importante : elle ne comptabilise pas les ménages qui adoptent des comportements de sous-consommation en se privant de la consommation d'énergie nécessaire à leurs besoins fondamentaux.

**Une approche subjective basée sur un « ressenti ».** Il s'agit de considérer qu'une

personne est en situation de précarité énergétique lorsqu'elle éprouve une sensation de froid due à des difficultés financières l'empêchant de se chauffer de manière adéquate. Mais beaucoup d'individus déclarent ressentir une sensation de froid avec des températures « normales » (normes définies par le Code de la construction : 19 °C pour les pièces à vivre et 16 à 17 °C dans une chambre pendant la nuit). Il s'agit d'une approche difficile à mesurer car subjective.

Il n'est pas possible de quantifier précisément le phénomène sans une approche de terrain. Toutefois, il est possible de déterminer les quartiers ou les secteurs potentiellement plus vulnérables que d'autres au regard de certains indicateurs.



# Des moyens pour lutter plus efficacement contre la précarité énergétique

Les actions publiques pour lutter contre la précarité énergétique sont relativement récentes. Elles étaient dans un premier temps englobées dans une approche plus large concernant la lutte contre l'habitat indigne et insalubre, mais plusieurs acteurs se saisissent progressivement et avec force de la question. Aujourd'hui, améliorer la performance thermique des logements

et lutter contre la précarité énergétique constitue une priorité d'intervention de Brest métropole océane et de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Brest métropole océane souhaite améliorer le dispositif de repérage des ménages touchés par le phénomène. La cellule de l'habitat indigne met actuellement en place un nouveau dispositif, le « Service

local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie » (SLIME) qui prévoit d'associer plusieurs services et partenaires, dont les acteurs sociaux.

## Une combinaison de trois facteurs à l'origine du problème

La précarité énergétique résulte du cumul de trois facteurs principaux : la fragilité des revenus des ménages, la faible qualité thermique des logements et l'augmentation du coût de l'énergie.

● **La fragilité des revenus** : les ménages les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de précarité énergétique. En France, sur les 3,8 millions de personnes qui déclarent un taux d'effort énergétique supérieur à 10 % de leurs revenus, 70 % se situent dans le premier quartile (25 % des ménages qui ont les revenus les plus faibles).

Plus le revenu d'un foyer sera faible, plus son taux d'effort énergétique augmentera. Il est en moyenne de 9,3 % pour le premier quartile et de 2,7 % pour le 4e quartile (25% des ménages qui ont les revenus les plus élevés).

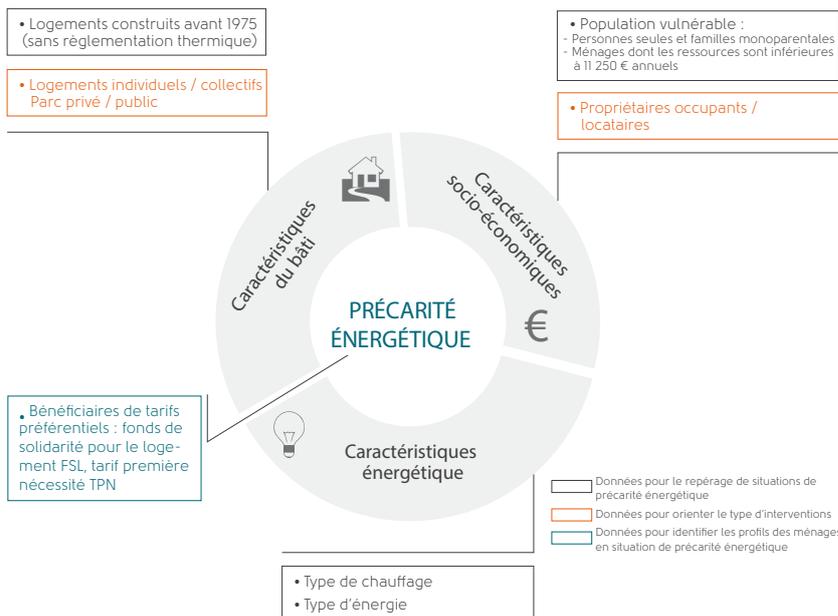
Parmi les ménages les plus vulnérables, on retrouve les personnes touchant les minimas sociaux, de bas revenus (juste au-dessus les seuils des principales aides), les chômeurs, les retraités, les travailleurs précaires (en CDD ou à temps partiel), les ménages d'une personne et les familles monoparentales.

● **La faible qualité thermique des logements** : Le chauffage représente 65 % de la consommation énergétique dans les résidences principales. Ainsi, la qualité thermique du logement influe directement sur la quantité d'énergie nécessaire. Les logements les moins performants sont ceux construits avant 1975, date de la première réglementation thermique faisant suite au premier choc pétrolier.

● **Le type de chauffage et l'augmentation du coût de l'énergie** : la part des dépenses d'énergie varie de façon importante dans le budget des ménages en fonction de leurs revenus. Ces disparités augmentent sous l'effet de la croissance du prix de l'énergie qui semble vouée à se poursuivre. La plupart des experts des gouvernements européens et des agences internationales s'accordent aujourd'hui à dire que le coût de l'énergie devrait connaître une augmentation continue et soutenue sur le long terme, supérieure à l'inflation et aux hausses des salaires. Au cours des vingt dernières années, le prix des combustibles fossiles (fioul, gaz de ville et propane) a été multiplié par 2 ou 3.

Améliorer la performance thermique des logements et lutter contre la précarité énergétique constitue une priorité d'intervention de Brest métropole océane et de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Le chauffage représente 65 % de la consommation énergétique dans les résidences principales



# Un nécessaire repérage à l'échelle locale

Les personnes seules et les familles monoparentales de 30 à 50 ans sont les plus touchées par la précarité énergétique.

Au regard des trois principaux facteurs de la précarité énergétique, plusieurs données permettent d'appréhender le phénomène localement. Les données sur le fonds de solidarité pour le logement (FSL) et sur le tarif première nécessité (TPN) permettent d'identifier les ménages les plus touchés par le phénomène. Les données de l'Insee sur les revenus, l'année de construction et le type de chauffage principal caractérisant des IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) dont la fragilité est plus ou moins grande face à la précarité énergétique.

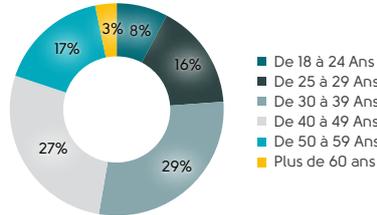
## CATÉGORIE 1

### Le parc presque exclusivement composé de logements sociaux

Le parc de logements exclusivement composé de logements sociaux ne possède pas les mêmes caractéristiques sur toute la ville. La construction de presque tous les bâtiments date d'avant 1975, mais certains ont fait l'objet de réhabilitation ce qui fait varier leur qualité thermique en fonction des quartiers. Le type de chauffage varie également.

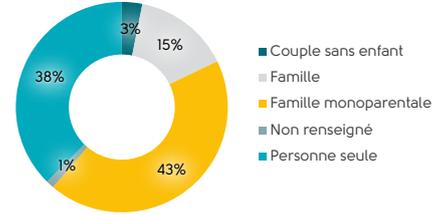
Kerdern et Pontanezen disposent d'un parc de qualité thermique moyenne. Les logements de Pontanezen sont pour la plupart en classe énergétique C et ceux de Keredern entre C et D. En revanche, ce sont les deux quartiers de Brest qui comportent la plus forte proportion de ménages à faibles revenus. 60 % des ménages disposent de revenus inférieurs à 11 250€ annuels par unité de consommation. Cette situation peut conduire à des situations de précarité énergétique sans pour autant que le bâti soit dégradé.

### Répartition des bénéficiaires du FSL par tranche d'âge



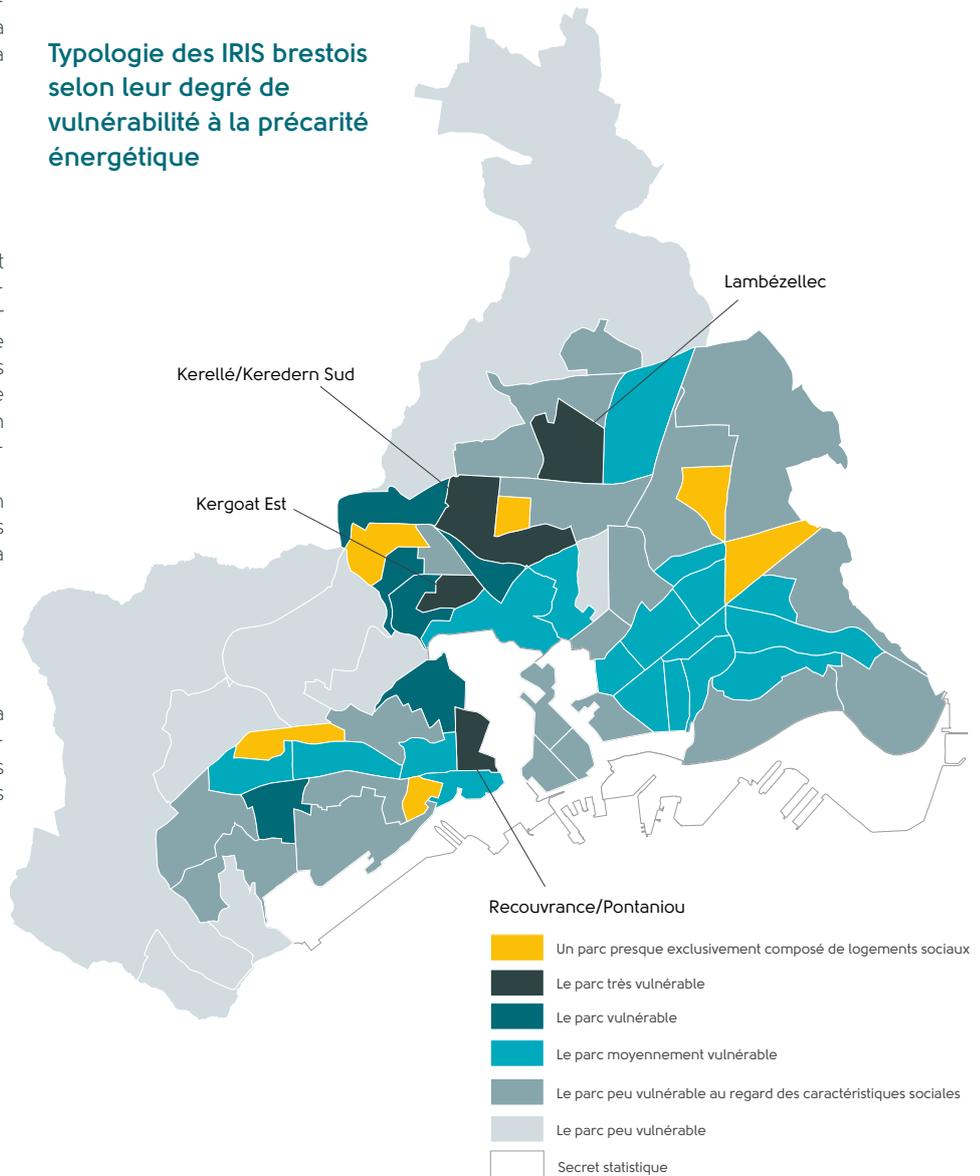
Source : Conseil général du Finistère, 2011

### Répartition des bénéficiaires du FSL selon la situation familiale



Source : Conseil général du Finistère, 2011

### Typologie des IRIS brestois selon leur degré de vulnérabilité à la précarité énergétique



Fait avec Philcarto \* 23/01/2014 16:12:56 \* <http://philcarto.free.fr>

Les logements de Pontanezen sont pour la plupart en classe énergétique C et ceux de Keredern entre C et D. En revanche, ce sont les deux quartiers de Brest qui comportent la plus forte proportion de ménages à faibles revenus.

## CATÉGORIE 2

### Le parc très vulnérable

Le parc qui semble le plus vulnérable est présent dans cinq IRIS : Recouvrance/Pontaniou, Lambezellec, Kergoat Est, Keredern, Sud/Kerellé. Ces quartiers comptent peu de logements sociaux malgré une forte proportion de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (plus de 30 %). Le logement social n'est pas en quantité suffisante pour loger des ménages en situation de précarité. La proportion de logements construits avant 1975 est particulièrement forte à Recouvrance/Pontaniou et Kergoat Est. Ces IRIS représentent un réel enjeu dans le traitement de la précarité énergétique. Ils sont très vulnérables d'un point de vue social d'une part et de qualité thermique d'autre part.

#### ● Recouvrance/Pontaniou : des caractéristiques très préoccupantes

Recouvrance/Pontaniou présente des caractéristiques très préoccupantes. Il n'est composé que de 20 % de logements sociaux, alors qu'il abrite 40 % de ménages pauvres et 76 % de personnes seules et de familles monoparentales (la moyenne la plus élevée de la ville).

D'un point de vue thermique, la grande majorité des logements sont construits avant 1975 et presque la moitié est chauffée au tout électrique. Ce mode de chauffage onéreux se retrouve davantage dans des constructions plus récentes. Se cumulent dans ce quartier : mauvaise qualité thermique du bâti et mode de chauffage cher et peu adapté.

Avec 78 % de locataires, il est difficile pour la majorité des habitants d'agir sur la qualité du parc. Ils peuvent être contraints de rester dans leur logement, n'ayant pas les moyens financiers d'accéder à un parc de meilleure qualité, souvent plus cher. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) signée en 2010 a pour but d'améliorer la situation.



## CATÉGORIE 3

### Le parc vulnérable

À Kergoat Ouest, Kerhallet, Kerbernier, Queliverzan, Saint-Pierre, Le Bergot, l'habitat privé est majoritaire mais le pourcentage de logements sociaux reste important. Cette part correspond à celle des ménages pauvres.

Ces IRIS sont vulnérables de par les difficultés sociales qu'ils présentent, mais le nombre élevé de logements sociaux permet de penser qu'une grande partie des ménages précaires d'un point de vue financier sont logés dans le parc social.

À part le Bergot, tous les quartiers sont majoritairement composés de locataires et de logements construits avant 1975.

## CATÉGORIE 4

### Le parc moyennement vulnérable

Cette catégorie regroupe 18 IRIS où la qualité thermique des logements paraît moyenne. Les quartiers sont tous composés d'une majorité de logements collectifs et d'au moins 65 % de logements construits avant 1975. Cependant, les difficultés sociales sont moins fortes que dans les catégories précédentes. Les ménages pauvres représentent moins de 20 % de la population, les familles monoparentales et les personnes seules toujours au moins la moitié des ménages.

## CATÉGORIE 5

### Le parc peu vulnérable au regard des caractéristiques sociales

Cette catégorie est composée de 20 IRIS où la qualité thermique des logements n'est pas forcément bonne puisque la majorité des logements ont été construits avant 1975, mais les caractéristiques sociales de ces quartiers ne permettent pas de les considérer comme véritablement vulnérables. La proportion de ménages pauvres représente ici moins de 10 % de la population.

## CATÉGORIE 6

### Le parc peu vulnérable au regard des caractéristiques sociales et de la qualité du bâti

Se trouvent dans cette catégorie, les sept quartiers a priori les moins vulnérables de Brest, tant sur le plan social que de qualité thermique hormis le fait qu'une part importante de ces logements soient chauffés au tout électrique. La date de construction de la majorité des logements et les caractéristiques sociales de ces quartiers les rendent peu vulnérables par rapport à ceux vu précédemment. Cela n'exclue pas de rencontrer malgré tout quelques situations de précarité énergétique.

La majorité des logements de cette catégorie ont été construits après 1975 et la grande majorité des ménages sont propriétaires. Comme pour la catégorie précédente, d'un point de vue social, les ménages pauvres ne constituent pas plus de 10 % de la population.

La majorité des logements de la catégorie 6 ont été construits après 1975 et la grande majorité des ménages sont propriétaires



#### L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX CCAS DE LA VILLE DE BREST

##### Directrice de la publication :

Claire Guihéneuf

##### Réalisation :

Vanessa Girard, Léa Riou

##### Maquette et mise en page :

ADEUPa avec le concours

d'une idée l'autre.com

##### Illustration :

shutterstock

##### Contact :

ADEUPa – 24 rue

de Coat ar Gueven 29200 Brest

Tél : 02 98 98 33 51 71

vanessa.girard@adeupa-brest.fr

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2014

Tirage : 400 exemplaires

ISSN : en cours Réf. : 14/54

Photo : ADEUPa